



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 4 mai 2026, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 00.

Sont présents :

Madame Fannie Boisvert, mairesse

Monsieur Stéphane Trottier, conseiller n°1 Monsieur Éric Chassé, conseiller n°2

Madame Gabrielle Gauthier, conseillère n°3 Monsieur André Casavant, conseiller n°4

Monsieur Yan Dagenais, conseiller n°5 Monsieur Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Stéphane Trottier, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyée par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Stéphane Trottier, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-126

2026-05-127

2026-05-128



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

3. SUIVI DES DOSSIERS

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 5.1 Semaine de la sécurité civile du 3 au 9 mai 2026
- 5.2 Plan climat – consultation citoyenne
- 5.3 Jour de la terre
- 5.4 Invitation à la rencontre régionale – table des MRC CDQ

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

<u>Éric Chassé (CCU)</u>	<u>N/A</u>
<u>Stéphane Trottier (CCU)</u>	<u>N/A</u>
<u>Gabrielle Gauthier (OMH et BIBLIO)</u>	<u>N/A</u>
<u>Marc St-Louis (loisirs)</u>	<u>N/A</u>
<u>Fannie Boisvert</u>	MRC : Éric qui est aller. L'inventaire du patrimoine continue. Le plan climat 20 mesures seront présentés éventuellement. Consultation citoyenne le 23 mai pour le plan climat. SERVICE INCENDIE : Éric qui est aller. Le service incendie sera en prévention cet été auprès du camp de jour, cpe, dîner communautaire. RÉGIE DES DÉCHETS : les écocentres accepteront maintenant les municipalités.

7. LÉGISLATION

N/A

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Embauche de la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et que la candidature de madame Laurie Caron a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'UN processus rigoureux de dotation a été suivi en collaboration avec la firme SAV3 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Yan Dagenais; La conseillère Gabrielle Gauthier se retire du vote.

ET RÉSOLU:

QUE madame Caron soit engagé à titre de directrice générale et greffière-trésorière aux conditions prévues au contrat de travail à être négocié entre la Municipalité et Mme Caron;

QUE l'entrée en fonction de madame Caron ait lieu à la suite de la signature du contrat de travail selon la date prévue mentionnée;

QUE madame Fannie Boisvert, mairesse et Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, par la présente, autorisée à signer le contrat de travail de madame Laurie Caron, ainsi que tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-129



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2026-05-130

8.2 Embauche d'un adjoint à la voirie

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un adjoint à la voirie;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et que la candidature de monsieur Stéphane Pépin a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'UN processus rigoureux de dotation a été suivi en collaboration avec la firme SAV3 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Trotter, appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier;

ET RESOLU:

QUE monsieur Pépin soit engagé à titre d'adjoint à la voirie aux conditions prévues au contrat de travail à être négocié entre la Municipalité et M. Pépin;

QUE l'entrée en fonction de M. Pépin ait lieu à la suite de la signature du contrat de travail selon la date prévue mentionnée ;

QUE madame Fannie Boisert, mairesse et Karol-Anne Smith, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, par la présente soient autorisées à signer le contrat de travail de M. Pépin, ainsi que tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-131

8.3 Inscription à l'ADMQ

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre au directeur général et secrétaire-trésorier des assurances juridiques, un programme de formation ainsi qu'un soutien technique;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de Saint-Sylvère de faire partie de ladite association;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Stéphane Trotter;

IL EST RÉSOLU d'autoriser une dépense et le paiement au montant de 903.00\$ avant taxes pour l'adhésion à l'ADMQ pour 2026 pour la directrice générale Laurie Caron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

2026-05-132

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois d'avril 2026 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant **167 485.05 \$**, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Fannie Boisvert certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais; appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long **reproduit**, pour le mois d'avril 2026, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2026-05-133

9.2 Demande de commandite de la Fondation de pompiers du Québec pour les grands brûlés

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB) organise une activité de financement, soit une danse country qui se tiendra le 15 mai 2026 à la salle multifonctionnelle de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à amasser des fonds au profit de la Fondation des pompiers pour les grands brûlés;

CONSIDÉRANT QUE cette cause est jugée importante et qu'elle soutient des personnes touchées par des blessures graves, notamment dans le milieu des services incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Chassé et **APPUYÉ PAR** le conseiller Yan Dagenais ;

QUE la municipalité de Saint-Sylvère accorde une contribution financière de 100 \$ au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB), dans le cadre de son activité de financement au profit de la Fondation des pompiers pour les grands brûlés;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-134

9.3 Remboursement de taxes matricule : 0322 14 3819

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvère a constaté qu'un montant excédentaire de taxes a été perçu relativement au compte de taxes matricule 0322 14 3819, au nom de Monsieur Ghislain Dubois, pour l'immeuble situé au 797 rue principale;

ATTENDU QUE le trop-perçu résulte d'une évaluation municipale à la baisse compte tenu de l'incendie et de la démolition de l'immeuble;

ATTENDU QUE le montant exact du trop-perçu s'élève à 1281.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Trottier, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Casavant,

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le remboursement d'un montant de 1281 \$ à Monsieur Ghislain Dubois, correspondant au trop-perçu de taxes pour l'exercice financier 2026;

QUE le remboursement soit effectué par chèque;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

2026-05-135

11.1 Mandat pour la validation des débitmètres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère a besoin de faire une vérification annuelle de ses débitmètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission à cet effet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

- CDEDQ (Compteurs d'eau du Québec) de 1 639,54\$ (avec taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Gauthier; appuyée par le conseiller Éric Chassé;

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la lecture des débitmètres soit donné à CDEDQ (Compteur d'eau du Québec) pour un montant de 1 639,54 (avec taxes).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-05-136

11.2 Achat d'un nouveau tracteur à pelouse

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvère doit procéder au remplacement d'un tracteur à pelouse pour l'entretien de ses terrains municipaux;

ATTENDU QUE des démarches ont été effectuées afin d'obtenir des prix pour l'achat d'un tel équipement;

ATTENDU QUE l'offre reçue de Agritex Saint-Célestin pour le modèle Z530R est jugée conforme aux besoins de la municipalité et compétitive;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyée par le conseiller Yan Dagenais;

QUE la municipalité de Saint-Sylvère procède à l'achat d'un tracteur à pelouse auprès d'AgriTex, pour un montant de 8150 \$, taxes en sus, le cas échéant;

QUE cette dépense soit imputée dans les surplus accumulés;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que la directrice générale adjointe soient autorisées à signer tout document relatif à cet achat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-05-137

11.3 Acceptation du chemin de détour présenté par le MTMD pour les travaux du pont P-05256

CONSIDÉRANT que la structure P-05256 située sur la route 226 dans la municipalité de Bécancour présente des défauts, et que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite procéder à sa réfection;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre le Ministère et la municipalité de Saint-Sylvère a eu lieu le 21 avril 2026 dans le but d'informer la municipalité de l'état d'avancement du projet;

CONSIDÉRANT que la durée des travaux est prévue pour 40 semaines;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et qu'un chemin de détour passant par la route du 5^e Rang, le 6^e Rang, la route du 6^e Rang et le 8^e Rang sera mis en place pendant les travaux;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, il a été question que le pont sera fermé à la circulation et le chemin de détour pour les véhicules lourds passera le rang Saint-Michel, la route 161, l'autoroute 55, l'autoroute 30, la route 261, le chemin des Pins, la route des Ormes et chemin des Merisiers pendant la durée des travaux;

CONSIDÉRANT que la remise en état de la chaussée des chemins de détours, à la suite des travaux, sera incluse dans le projet et que le Ministère procédera à la captation vidéo de l'état initial de la route d'avant travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Chassé, appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

QUE la municipalité autorise le principe de réalisation des travaux de la structure P-05256 tel que présenté à la réunion du 21 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 Dépôt liste des permis et certificats – avril 2026

La directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois d'avril 2026 pour **6 permis** totalisant une valeur de **250 853.00\$**.

Déposée.

2026-05-138

12.2 Dépôt et adoption du deuxième projet de règlement #383 modifiant le règlement de zonage #247

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Sylvère est en vigueur depuis le 19 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE, par application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Sylvère peut amender ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre les conteneurs sur un terrain municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin d'ajuster la liste des revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de permettre la classe d'usage contenant garderie dans la zone INST-01

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de retirer l'usage résidentiel de Forte densité dans toutes les zones, pour gérer l'usage avec le PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend abroger l'annexe 3 sur les éléments susceptibles d'approbation référendaire afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit la référence;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2026 par la conseillère Gabrielle Gauthier,

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement # 383 modifiant le règlement de zonage a été adopté le 7 avril 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 20 avril 2026 à 19h;

CONSIDÉRANT QUE suite au premier projet, le conseil municipal entend retirer la modification qui supprimait l'usage résidentiel de Forte densité dans toutes les zones. Le nombre maximal de logement est ajusté à 6 dans les zones INST-01 et R-03, afin d'être uniforme dans toutes les zones permettant l'usage résidentiel de Forte densité;

SUR PROPOSITION Du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère adopte le second projet de règlement # 383 modifiant le règlement de zonage # 247.

ADOPTÉE

2026-05-139

12.3 **Dépôt et adoption du deuxième projet de règlement #384 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'adopter un règlement sur les PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend adopter un tel règlement afin de permettre à des projets complexes, de déroger, au cas par cas, à la réglementation d'urbanisme, sans devoir modifier le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2026 par le conseiller Yan Dagenais;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été présenté à la consultation publique du 20 avril 2026 à 19h;

SUR PROPOSITION De la conseillère Gabrielle Gauthier, appuyée par le conseiller Stéphane Trottier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Saint-Sylvère adopte le second projet de règlement # 384.

ADOPTÉE

13. **LOISIRS ET CULTURE**

2026-05-140

13.1 **Comité des loisirs : demande de permis de réunion 12-13-14 juin et 10 juillet**

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Saint-Sylvère, un organisme accrédité par la municipalité, souhaite organiser un événement communautaire le 12-13-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

14 juin au terrain de baseball ainsi que le 10 juillet 2026 dans l'enceinte de la patinoire municipale;

ATTENDU QUE cet événement inclura la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs s'engage à respecter toutes les lois et règlements en vigueur, notamment ceux de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Casavant et appuyé par le conseiller Stéphane Trottier;

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-Sylvère autorise le Comité des loisirs de Saint-Sylvère, organisme accrédité par la municipalité, à tenir deux différents événements le 12-13-14 juin ainsi que le 10 juillet 2026 au terrain de baseball et à la patinoire municipale, incluant la vente et la consommation d'alcool, sous réserve de l'obtention des permis requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DIVERS
N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil).

2026-05-141

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

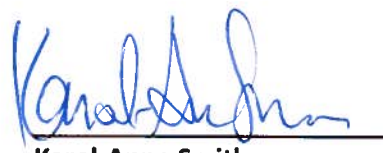
L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc St-Louis, appuyé par le conseiller Yan Dagenais;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Fannie Boisvert
Mairesse


Karol-Anne Smith
Directrice générale adjointe/
Greffière-trésorière adjointe

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Fannie Boisvert
Mairesse